

Image not found or type unknown



## Exonération indemnité aide à la victime sur masse successorale

Par **Claude55**, le **29/07/2015** à **10:08**

Bonjour, A la suite du décès de ma mère dans un accident de voiture fin 2013, mes frères, ma soeur et moi-même avons reçu une indemnité d'aide à la victime. En début d'année notre frère cadet est décédé. Selon l'article 775 bis du CGI, cette somme qu'il aurait dû toucher ne devrait pas être ajoutée à la masse successorale. Pouvez-vous me confirmer la validité de cet article dans le cadre spécifique de cette situation?